

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : demande de dérogation pour motif scientifique	
Numéro du dossier :	31130261
Dénomination du projet :	Capture et prélèvements sur Alytes accoucheurs
Préfet(s) compétent(s) :	Pyrénées-Atlantiques (64)
Bénéficiaire(s) :	Kieran BATES – Université de Londres
Date de transmission du dossier au CSRPN :	17/07/26

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<u>Complétude du dossier :</u> • Courriel de saisine du CSRPN NA par la DREAL NA en date du 17/07/2026, 1 page ; • Export DN_n° 31130236, 6 pages ; • BATES K. – 2026 - Demande de dérogation pour la capture d’amphibiens dans les lacs d’altitude des Pyrénées. Suivi de la chytridiomycose (pathogène Bd) et projet FROGMICRO, Région Nouvelle Aquitaine, 13 pages ; • Références de l’intervenant jointes. <u>Avis global sur qualité rédactionnelle et présentation des éléments (le but est à terme d’avoir des dossiers bien présentés) :</u> pas de commentaires. <u>Objectif visé :</u> Projet de recherche FROGMICRO – Drivers and consequences of host microbiome control. Le but ultime de ce projet est de développer un outil de lutte contre la chytridiomycose amphibienne. Le but est de collecter, pour l’étudier, le microbiome cutané des amphibiens ainsi que les produits métaboliques de ce microbiome. <u>Intérêt du projet :</u> Au cours de deux décennies de recherche sur la chytridiomycose dans les Pyrénées, des progrès considérables ont été réalisés dans l'identification des facteurs d'infection et de virulence de cette maladie mortelle pour les amphibiens. Ces recherches visent à développer un outil de lutte contre la chytridiomycose, une maladie ravageant les amphibiens à l'échelle mondiale. Le pathogène Bd responsable de cette maladie est présent dans les 4 populations que le Dr. Bates et son équipe souhaitent étudier. <u>Adéquation du CERFA par rapport à la demande :</u> CERFA en adéquation. <u>Méthodologie adoptée :</u> Deux objectifs principaux : 1) Poursuivre la collecte de données épidémiologiques sur la chytridiomycose dans les Pyrénées ; 2) Réaliser des prélèvements métabolomiques et microbiomiques afin de déterminer si les communautés microbiennes protectrices et la présence de métabolites spécifiques permettent de prédire la résistance de l’hôte en milieu naturel. Pour ce faire, des captures d’individus sont nécessaires, soit à la main, soit à l’aide d’épuisette, ainsi que leur contention sur place dans un aquarium avec eau stérile, sur une durée de 20-30 minutes, avant de pouvoir faire les prélèvements. Seront prélevés (et relâchés) 60 individus sur 4 sites. Les animaux sont relâchés sur place à l’issue de cette période. <u>Période de mise en œuvre :</u> du 15 juin 2026 au 15 septembre 2031. <u>Avis sur la méthodologie proposée :</u> pas de commentaires, méthodologie déjà connue et maîtrisée. <u>Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l’intervenant :</u> Les protocoles proposés sont connus et classiques. Le protocole envisagé a été approuvé par le comité d’éthique de la Zoological Society of London, Institute of Zoology. Le protocole d’hygiène de la Société Herpétologique de France (« Protocole d’hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d’interventions sur le terrain », par Tony Dejean, Claude Miaud et Dirk Schmeller, Bull. Soc. Herp. Fr. 2010 134 :47-50) sera suivi.

Avis sur la demande :

Les recherches sur la chytridiomycose sur les amphibiens ont plus de 20 ans d'ancienneté dans les Pyrénées, et notamment dans la zone du PN Pyrénées.

Les équipes de recherche sont connues et ont démontré tant leurs compétences dans la manipulation des individus que leur sérieux scientifique dans l'exploitation de données et leur publication.

Conclusion :

Le programme est ancien, il part d'une coopération Espagne – France datant du début des années 2000. Les opérateurs sont reconnus et ont une assise scientifique avec plusieurs publications. Ils ont des contacts avec les laboratoires français travaillant sur le sujet et avec la SHF.

Le CSRPN émet un avis favorable et est intéressé pour être tenu au courant des publications.

Expert(s) délégué(s) : Christian ARTHUR

Avis :

Favorable : x

Favorable sous conditions :

Défavorable :

Remarques : - Adresser au CSRPN copie des publications et rapports ;
- Ne pas oublier l'autorisation spécifique de la part du Parc National des Pyrénées.

Fait le : 29/07/26

Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A

